

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$5.00 (payable durant l'année) 6.00

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES. Six lignes, première insertion. Chaque insertion suivante...

Bureaux à Québec, No. 1, rue Bunde, à côté du Bureau de Poste.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC.

MERCREDI, 25 AOUT 1869.

Nouvelles du Jour.

Le Prince Arthur est arrivé à Halifax dimanche matin. Le City of Paris a accompli le plus rapide passage qui ait encore été fait de Liverpool à Halifax.

Son Altesse a été reçue au quai par Sir John Young, le Lieutenant-Gouverneur et autres personnalités officielles. Le lendemain, il a fait son entrée officielle à Halifax.

Les membres du gouvernement provincial ont luté de zèle avec les plus loyaux sujets de Sa Majesté, en cette occurrence.

On ne sait pas exactement combien de temps le Prince restera à Halifax. On parle de donner un bal en son honneur.

Il est probable que Sir John Young et sa suite quitteront Halifax demain, en route pour St-Jean, Nouveau-Brunswick.

Le contracteur du chemin Gosford, M. Hulbert, a commencé à engager ses hommes. Il compte en employer trois cents d'ici à une quinzaine.

Dès demain on se mettra à la besogne.

Le bruit court dans les cercles militaires que les détachements stationnés à Ottawa seront retirés cet automne.

Il paraît que la compétition est très forte entre les divers établissements d'imprimerie pour les impressions des départements à Ottawa.

On recommence à parler de Sir Francis Hincks comme successeur de M. Rose aux finances.

Les lions, MM. Onimet et Archambault sont partis hier pour Montréal.

Tandis que les autres journaux s'agitent, le Globe continue tranquillement sa polémique contre la Coalition, commencée il y a quatre ans.

La démonstration faite à Montréal en l'honneur des zouaves pontificaux, dans la salle académique du Collège Ste Marie, a été fort enthousiaste et brillante.

La Minerve et le Nouveau-Monde en publient de longs compte-rendus.

M. le chanoine Edmond Moreau a lu un intéressant travail sur les zouaves canadiens.

Puis a eu lieu la distribution des distinctions papales à MM. Berthelet et de Bellefeuille.

Mgr. LaRocque, Mgr. Lalleche, Mgr. Taché et le Révd. Père Vignon ont pris successivement la parole, ainsi que MM. Berthelet et de Bellefeuille.

Informations.

Le Heronpath's Railway Journal du 17 contient dit: Depuis le commencement des six premiers mois de l'année, le trafic a fait des progrès très satisfaisants sur toute la ligne, ainsi que le tableau suivant:

Table with 3 columns: Semaine finissant le 3 juillet, 1869, 1868. Rows show revenue and passenger numbers for various periods.

Augmentation de 3 semaines. 8,925

Il apparaît donc que le moyen de l'augmentation est de près de £3,000 par semaine, et nous espérons que la progression ne discontinuera pas jusqu'à la fin de l'année courante.

D'après l'état actuel des affaires, nous avons bonne confiance que la prochaine Préférence recevra de bons rapports cette année de la rue Old Broad, la seconde préférence ne tardera pas à en recevoir d'aussi bons.

On lit dans le Transcript, du Ve. vent: Le chemin de fer le Grand Tronc, sous la direction générale de M. Byrdges, paraît être dans une condition prospère.

On lit dans le Transcript, du Ve. vent: Le chemin de fer le Grand Tronc, sous la direction générale de M. Byrdges, paraît être dans une condition prospère.

On lit dans le Transcript, du Ve. vent: Le chemin de fer le Grand Tronc, sous la direction générale de M. Byrdges, paraît être dans une condition prospère.

On lit dans le Transcript, du Ve. vent: Le chemin de fer le Grand Tronc, sous la direction générale de M. Byrdges, paraît être dans une condition prospère.

On lit dans le Transcript, du Ve. vent: Le chemin de fer le Grand Tronc, sous la direction générale de M. Byrdges, paraît être dans une condition prospère.

On lit dans le Transcript, du Ve. vent: Le chemin de fer le Grand Tronc, sous la direction générale de M. Byrdges, paraît être dans une condition prospère.

On lit dans le Transcript, du Ve. vent: Le chemin de fer le Grand Tronc, sous la direction générale de M. Byrdges, paraît être dans une condition prospère.

On lit dans le Transcript, du Ve. vent: Le chemin de fer le Grand Tronc, sous la direction générale de M. Byrdges, paraît être dans une condition prospère.

Unis, a été reçu samedi dernier à Newport (Rhode Island), par les autorités municipales. Une brillante soirée a eu lieu le même jour en l'honneur du Président à la résidence du gouverneur Morgan.

La cérémonie Tallapoosa était arrivée le soir dans le port, avec les personnages officiels aux quels elle sert de yacht de plaisance. Le Herald rapporte ce qui suit à l'occasion de cette promenade:

"Hier, à Fort Adams, il y a eu grande revue. Le général Sherman était présent. Une quarantaine de soldats ont été passés en revue par une vingtaine d'officiers généraux.

Le général a accepté l'invitation qui lui a été adressée par le gouverneur Stearns de pousser son excursion jusqu'à Concord. Le colonel Tappan, chef de l'état-major du gouvernement, s'est rendu à Newport pour prendre les ordres du Président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

On sait la consternation dans laquelle la candidature de M. Johnson au sénat plonge le parti radical. On s'efforce à trouver un dérivatif, et les habiles n'ont rien inventé de mieux jusqu'ici que d'opposer Ben Butler à l'ex-président.

vous, hommes des champs, travailleurs patients de la terre, que j'ai besoin d'apprendre combien les idées germent lentement.

Vous savez qu'il lui faut les ondées du ciel et la chaleur du soleil. En choisissant aux dernières élections pour députés l'honorable M. Buffet dont je m'honore d'être l'ami, et votre nouveau représentant, vous avez témoigné, habitants des Vosges, que vous partagez mes idées; aussi les marques d'amitié que vous me donnez n'en ont-elles que plus de valeur à mes yeux.

La Société philharmonique, dont les intentions sont meilleures que la musique, a joué pour terminer l'air de la Reine Hortense. Les villageois se sont ensuite écriés de vive Emile Olivier!

Ch. Yriarte, légiste et marquis de Villemer du Figaro, le spirituel chroniqueur du Monde Illustré, est également à Vitteil en ce moment.

La différence de niveau entre la mer Rouge et la Méditerranée, si diversement appréciée de puis des siècles, ce qui a trompé les ingénieurs dans toutes leurs appréciations, vient enfin d'être mathématiquement fixée: Elle est de 40 centimètres!

Le prince Napoléon, sous le patronage duquel les régates du Havre sont placées depuis longtemps, n'assistait pas à la fête de la semaine dernière. Cette absence, justifiée par la présence du prince au Sénat, a fort intrigué les Havrais. Voici le motif qui lui en a été donné, à ce que raconte un correspondant du Gaulois:

On lisait sur le programme des régates cette phrase: Misérable, Prince Jérôme, Coeur après, Emile Olivier!

Ce qui veut dire que les bateaux engagés dans la cinquième course, s'appellent: le Misérable, le 2e Prince Jérôme, le 3e Coeur après, et le 4e Emile dont le patron est Olivier.

Le hasard de l'inscription a seul constitué cette phrase séditieuse, mais les Havrais prétendent que le prince est fort vexé et que M. Guillaud a juré sur son bon cœur de couper les oreilles à l'imprimé du programme.

Dans un quartier reculé de Bordeaux vit une bonne vieille qui pour nous la Révolution française a joué un rôle éphémère, mais néanmoins assez brillant. C'est elle qui, le 14 juillet 1793, jour anniversaire de la prise de la Bastille, présenta le bouquet en abyme avec comme saïres de la République.

Le Courrier de la Grande publie le récit que fait la veuve Foucaud, d'été la Foucaud, de la fête nationale qui se célébrait à Bordeaux au temps de l'Être suprême.

Le jour de la fête, on me fit un joli chignon, on me fit une belle brossière, on m'habilla de ce beau jupon à fleurs, et on me coiffa de ma plus jolie coiffe.

C'était au Jardin Public qu'avait lieu la cérémonie. Il y avait un monde, un monde, un monde! Je m'approchai des représentants; ils étaient trois: Ysabelle, Tallien et Rivart (c); de leur offrir le bouquet; Tallien le prit. Et puis je chantai un couplet qui n'avait approuvé, con me ceci:

Représentants d'un peuple juste, O vous, législateurs humains, De qui la contenance auguste Fait trembler nos vifs assassins, Suivez le cours de votre gloire; Vos noms, chers à l'humanité, Valent au temple de Mémoire, Au sein de l'Immortalité.

Je ne chante plus très bien. C'est que je me fais vieille. Quand on a quatre-vingt-seize ans, on n'est plus jeune. C'est égal, il me manque seulement quatre ans pour avoir un siècle; je veux faire mon temps.

Je fais tout le ménage, excepté les lits, je n'ai plus la force. Mon fils n'a jamais voulu se marier; il a toujours eu peur qu'une brune ne le rendit malheureux.

Je ne chante plus très bien. C'est que je me fais vieille. Quand on a quatre-vingt-seize ans, on n'est plus jeune. C'est égal, il me manque seulement quatre ans pour avoir un siècle; je veux faire mon temps.

Je ne chante plus très bien. C'est que je me fais vieille. Quand on a quatre-vingt-seize ans, on n'est plus jeune. C'est égal, il me manque seulement quatre ans pour avoir un siècle; je veux faire mon temps.

Quand j'eus chanté, Tallien m'invita à dîner avec les citoyens représentés. Je le remerciai de sa civilité, mais on m'avertit qu'il fallait le tutoyer. Je n'osais pas, j'avais honte. Enfin, je dinai avec les représentants, au milieu du Jardin Public. Tout autour, il y avait beaucoup de tables, et une foule de gens dinait aussi.

Après le festin, on dansa. Tallien me demanda une contredanse. Non, citoyen lui dis-je, pas une contredanse, mais un menuet. Nous dansâmes le menuet comme ceci: Tra la la la la la la la, tra la, tra la, tra la, la la. C'est comme pour chanter, mes bons messieurs, je ne peux guère, maintenant.

Quand j'eus dansé avec Tallien, tous les citoyens voulaient danser avec moi; mais j'étais fatiguée, et je rentrai chez moi avant que le bal fût terminé.

Le lendemain, les jeunes filles du quartier vinrent toutes me voir et me faire des compliments; mais tous ces compliments étaient faux: la jalousie dévorait mes amies.

Ah! on parla quelque temps de moi dans la paroisse! A présent, personne n'a l'air de se souvenir que c'est moi qui ai offert le bouquet aux citoyens représentés.

On annonce que la veuve et le fils du général Carvaigne viennent de s'embarquer pour l'Amérique.

Il est certain que le jeune Carvaigne a le chemin tout tracé pour devenir un personnage. On se rappelle le retentissement qu'en son nom l'an passé, à propos de certain incident de la distribution des prix du concours général. L'écolier d'Alors est un grand garçon, et presqu'un jeune homme aujourd'hui.

Le candidat avait déjà expliqué d'une façon très brillante les auteurs grecs et latins du programme, lorsque le président du jury d'examen l'interrogea sur la tragédie de Cato.

Une certaine émotion s'empara de la jeune assistance si impressionnable, comme on sait, quand le professeur demanda au fils du grand citoyen de commenter les vers suivants du deuxième acte de l'œuvre de Corneille:

L'ambition déplaît quand elle est assouvie, L'âme contraire ardeur son ardeur est soignée; Et comme notre esprit, jusqu'au dernier soupir, Toujours vers quelque objet pousse quelque désir Il se ramène en soi, n'ayant plus où se prendre, Et, monté sur la fuite, il aspire descendre.

Arrivé à ce dernier vers, M. Patin arrêta le candidat.

Il y a dit-il, dans notre histoire contemporaine un mot historique que l'on peut rapprocher du vers de Corneille. Ce mot là, il a été dit par un grand citoyen qui se d'emettant du pouvoir, a dit: Je ne veux pas tomber, je des cends!

Ces paroles, on le sait, sont celles que le général Carvaigne prononça en remettant à l'Assemblée constituante les pouvoirs de chef du pouvoir exécutif.

Le fils du général Carvaigne a paru vivement ému de cette allusion délicate au desir d'asseoir son pouvoir de son père. L'auditoire allait applaudir quand M. Patin reprit d'un ton grave: "Continuez de lire, monsieur."

Le candidat a été reçu.

On enterrait avant hier, au cimetière Montparnasse, un brave homme bien connu de tous les pauvres du quartier Saint-Jacques.

C'était dit la Liberté, un ancien cordonnier de la rue de la Harpe, il s'était retiré du commerce avec une petite fortune de six mille francs de rentes. En vendant son fonds d'escarpins et de doubles semelles, il avait imposé son successeur l'obligation de lui fournir gratis, pendant dix ans, six paires de souliers par mois, soit soixante paires de chaussures par an.

Ces chaussures étaient distribuées aux pauvres du quartier, comme il appelait ses clients broûillés avec saint Crépin.

Mais ceci n'est rien. L'homme au paletot gris avait fait deux parts de son revenu de six mille francs: mille écus pour les pauvres et mille écus pour lui. Dans les années rigoureuses de remarquer mon trouble; je me hâtai de lui dire que je venais, selon toute apparence, lui faire mes adieux, car j'espérais que l'état de ma femme nous permettrait de quitter bientôt Milan; puis nous nous mimâmes à causer.

Après le dîner, le comte me pria de l'excuser, parce qu'il était obligé d'aller à Come rendre une visite à un jeune major autrichien qui lui avait été recommandé par l'archiduc vice-roi. Il nous promit d'être de retour de bonne heure; je lui offris de l'accompagner; il me répondit qu'il ne voulait pas jouer ce mauvais tour à sa femme, et il partit après m'avoir serré affectueusement la main.

Nous voilà donc seuls, la comtesse et moi! seuls pour la première fois; et après des circonstances qui ne nous permettaient plus de dissimuler? La délicatesse m'imposait le devoir de parler le premier; je parlai.

Je le fis en termes analogues à ceux de ma lettre et même plus respectueux encore, parce que je craignais de me laisser entraîner; mais, voyant la comtesse qui m'écoutait avec une dignité froide et railleuse, je m'animai par degrés, et ma passion, longtemps contenue, éclata en transports furieux qui allèrent bientôt jusqu'au délire. Une voix secrète me disait qu'on se jouait de moi, et l'attitude de la comtesse semblait confirmer ce témoignage qui n'était cependant qu'un pressentiment. La parole alors expira sur mes lèvres, et après avoir donné le spectacle de ma violence, je donnai celui de ma faiblesse en versant des torrents de larmes.

Croyez-moi, continua-t-elle en me tendant la main, ne prenez pas les choses si sérieusement, et aimons-nous suivant le besoin de nos cœurs et selon la mesure de nos caractères. Vous êtes romanesque, je ne le suis pas; j'ai donc que mon amitié à vous offrir en échange de votre loyauté.

Croyez-moi, continua-t-elle en me tendant la main, ne prenez pas les choses si sérieusement, et aimons-nous suivant le besoin de nos cœurs et selon la mesure de nos caractères. Vous êtes romanesque, je ne le suis pas; j'ai donc que mon amitié à vous offrir en échange de votre loyauté.

Croyez-moi, continua-t-elle en me tendant la main, ne prenez pas les choses si sérieusement, et aimons-nous suivant le besoin de nos cœurs et selon la mesure de nos caractères. Vous êtes romanesque, je ne le suis pas; j'ai donc que mon amitié à vous offrir en échange de votre loyauté.

Croyez-moi, continua-t-elle en me tendant la main, ne prenez pas les choses si sérieusement, et aimons-nous suivant le besoin de nos cœurs et selon la mesure de nos caractères. Vous êtes romanesque, je ne le suis pas; j'ai donc que mon amitié à vous offrir en échange de votre loyauté.

Croyez-moi, continua-t-elle en me tendant la main, ne prenez pas les choses si sérieusement, et aimons-nous suivant le besoin de nos cœurs et selon la mesure de nos caractères. Vous êtes romanesque, je ne le suis pas; j'ai donc que mon amitié à vous offrir en échange de votre loyauté.

Croyez-moi, continua-t-elle en me tendant la main, ne prenez pas les choses si sérieusement, et aimons-nous suivant le besoin de nos cœurs et selon la mesure de nos caractères. Vous êtes romanesque, je ne le suis pas; j'ai donc que mon amitié à vous offrir en échange de votre loyauté.

ment, où je me rendis moi-même sur-le-champ.

C'était une femme de la campagne, ne parlant que le dialecte lombard, que je ne connaissais; toutefois je finis par comprendre qu'elle me demandait si j'étais bien réellement le signor Solvini, et lui ayant répondu affirmativement, elle tira de sa poche une lettre, me la remit et me fit entendre qu'elle attendait une réponse.

Vous avez déjà deviné, mes enfants, que cette lettre était de la comtesse. Je l'ouvris, m'attendant à y trouver des reproches, et fort décidé à en mériter de nouveaux si cela était nécessaire, mais je me trompais; la comtesse ne me faisait aucune allusion au passé, du moins en ce qui touchait nos rapports secrets; elle me disait simplement et affectueusement qu'elle avait des chagrins, que des conseils lui étaient indispensables, et qu'elle avait compté sur mon amitié, quelque nouvelle qu'elle fût, et sur mon dévouement, quoiqu'elle ne l'eût pas encore mis à l'épreuve.

Saisir une plume, tracer à la hâte ces mots:—Je serai chez vous demain; plier le billet, le remettre à la femme qui l'attendait, redescendre des hauteurs de mon orgueil dans les profondeurs de ma honte et me laisser tomber acablé dans un fauteuil, tout cela fut l'affaire d'un instant et l'ouvrage de quelques lignes.

Et pourtant que fallait-il pour me sauver encore une fois? Mon Dieu! réfléchir seulement pendant quelques minutes! J'aurais compris alors que je devais être le dernier homme de qui la comtesse dut réclamer un service, et qu'ainsi son seul but était de me re-

voir. J'aurais compris aussi qu'il n'y avait ni générosité à me poursuivre si elle ne m'aimait pas, ni dignité, ni pudeur même à le faire si elle m'aimait. Mais je ne vis rien d'abord, et quand je vis tout, c'était trop tard, ma promesse était partie, et il ne me restait plus qu'à me préparer à l'épreuve du lendemain.

Mathilde qui s'était souvent étonnée que je n'eusse pas encore été à la villa Alvinzi depuis notre retour à Milan, approuva mon voyage et parut charmée de l'idée que j'y trouverais du plaisir. Son approbation et sa joie furent un supplice pour moi, car ils me prouvaient une confiance dont je n'avais plus le droit de jouir.

Je partis la nuit même, et pendant les premières heures de route je passai la marche de mes postillons; puis, sur le matin, et comme j'approchais de la villa, je leur fis prendre un chemin qui m'en éloignait, et je m'arrêtai dans une auberge située sur les bords du lac de Côme, qui me séparait du but de mon voyage; là, au lieu de la continuer en voiture je pris une barque et, sans vouloir lui donner de destination d'abord, je me mis à errer sur ces îlots calmes et purs qui semblaient insulter par leur repos et leur limpidité au trouble et à l'agitation de mon âme. Quoi! la saison fut déjà avancée vers le soir, le temps était admirable, et la pureté de l'atmosphère me permettait de distinguer à la distance d'un demi-mille ce qui se passait sur la terrasse de la villa. J'y aperçus plusieurs fois la comtesse qui se promenait seule, ce qui me fit espérer et craindre qu'il n'y

eut personne chez elle. Enfin, la nuit approchant, je vis qu'il fallait me décider à vaincre mes irrésolutions, et j'ordonnai à mes rameurs de me descendre au pied de l'escalier de marbre qui communiquait à la villa.

Je traversai la terrasse, le vestibule, la galerie de tableaux et deux salons sans rencontrer d'être vivant un petit chien appartenant à la comtesse et qui ne la quittait presque jamais. Joie m'avait reconnu et me précédait à travers les appartements de la villa. Nous arrivâmes ainsi, Joie me précédant toujours, jusqu'à une petite porte devant laquelle je m'arrêtai, parce que je ne l'avais jamais franchie pendant mon séjour chez le comte Alvinzi. Joie eut l'air, par ses courbettes, de m'engager à l'ouvrir, et, croyant que je ne le comprenais pas, il se mit à aboyer.

J'entendis le bruit d'une chaise qu'on portait, puis des pas légers, enfin la porte s'ouvrit, j'étais en présence de la comtesse!

Son premier mouvement fut de prendre son chien et de le couvrir de caresses, le second fut de me tendre la main et de me dire: Me pardonnez-vous?

Je ne pardonnez-vous? Ce mot contenait l'aveu de son stratagème, mais il en contenait aussi un autre, et je ne me sentis pas le courage d'y répondre par un reproche. D'ailleurs le moment n'était pas favorable pour une explication, car la porte que j'avais laissée ouverte derrière moi me montra le comte Alvinzi qui s'avancait dans la galerie.

La satisfaction de me voir l'empê-

cha de remarquer mon trouble; je me hâtai de lui dire que je venais, selon toute apparence, lui faire mes adieux, car j'espérais que l'état de ma femme nous permettrait de quitter bientôt Milan; puis nous nous mimâmes à causer.

Après le dîner, le comte me pria de l'excuser, parce qu'il était obligé d'aller à Come rendre une visite à un jeune major autrichien qui lui avait été recommandé par l'archiduc vice-roi. Il nous promit d'être de retour de bonne heure; je lui offris de l'accompagner; il me répondit qu'il ne voulait pas jouer ce mauvais tour à sa femme, et il partit après m'avoir serré affectueusement la main.

Nous voilà donc seuls, la comtesse et moi! seuls pour la première fois; et après des circonstances qui ne nous permettaient plus de dissimuler? La délicatesse m'imposait le devoir de parler le premier; je parlai.

Je le fis en termes analogues à ceux de ma lettre et même plus respectueux encore, parce que je craignais de me laisser entraîner; mais, voyant la comtesse qui m'écoutait avec une dignité froide et railleuse, je m'animai par degrés, et ma passion, longtemps contenue, éclata en transports furieux qui allèrent bientôt jusqu'au délire. Une voix secrète me disait qu'on se jouait de moi, et l'attitude de la comtesse semblait confirmer ce témoignage qui n'était cependant qu'un pressentiment. La parole alors expira sur mes lèvres, et après avoir donné le spectacle de ma violence, je donnai celui de ma faiblesse en versant des torrents de larmes.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 25 AOUT 1869.

SIR ARTHUR

PAR MARQUIS DE FOUDRAS.

(Suite.)

Quelques jours s'écouleront et ma tranquillité ne se démentit pas. Elle était telle, que loin d'avoir à repousser mes convalescents, j'étais en quelque sorte obligé de les rechercher pour m'assurer de leur existence; à la honte de ma faiblesse succéda l'orgueil de ma force; si la villa Alvinzi n'avait été qu'à deux lieues, je crois que j'y serais allé pour braver la présence de la comtesse. Vaine et folle sécurité qui n'était qu'un piège de ma passion et qui devait être bientôt détruite sans retour!

Plusieurs jours s'étaient écoulés depuis la petite victoire que j'avais remportée sur moi-même, et j'étais un matin auprès de Mathilde, à laquelle je faisais la lecture d'un roman nouveau, quand on vint me prévenir qu'une femme me demandait et insistait pour me parler en particulier; j'ordonnai qu'on la fit entrer dans mon appartemen-

ment, où je me rendis moi-même sur-le-champ.

C'était une femme de la campagne, ne parlant que le dialecte lombard, que je ne connaissais; toutefois je finis par comprendre qu'elle me demandait si j'étais bien réellement le signor Solvini, et lui ayant répondu affirmativement, elle tira de sa poche une lettre, me la remit et me fit entendre qu'elle attendait une réponse.

Vous avez déjà deviné, mes enfants, que cette lettre était de la comtesse. Je l'ouvris, m'attendant à y trouver des reproches, et fort décidé à en mériter de nouveaux si cela était nécessaire, mais je me trompais; la comtesse ne me faisait aucune allusion au passé, du moins en ce qui touchait nos rapports secrets; elle me disait simplement et affectueusement qu'elle avait des chagrins, que des conseils lui étaient indispensables, et qu'elle avait compté sur mon amitié, quelque nouvelle qu'elle fût, et sur mon dévouement, quoiqu'elle ne l'eût pas encore mis à l'épreuve.

Saisir une plume, tracer à la hâte ces mots:—Je serai chez vous demain; plier le billet, le remettre à la femme qui l'attendait, redescendre des hauteurs de mon orgueil dans les profondeurs de ma honte et me laisser tomber acablé dans un fauteuil, tout cela fut l'affaire d'un instant et l'ouvrage de quelques lignes.

Et pourtant que fallait-il pour me sauver encore une fois? Mon Dieu! réfléchir seulement pendant quelques minutes! J'aurais compris alors que je devais être le dernier homme de qui la comtesse dut réclamer un service, et qu'ainsi son seul but était de me re-

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DU CLERGE CANADIEN, PAR ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, par l'abbé C. TANGUAY. PRIX: 75. 6d. A vendre chez GARANT & TRUDEL, Québec, 23 août 1869.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC. L'année des élèves internes aura lieu LUNDI 14 août, le 6 de Septembre, Québec, 19 août 1869.—5f

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de P. N. GINGRAS, Failli. L'assigné a été nommé Syndic en cette affaire et repoussé la production des réclamations sous deux mois de cette date. J. B. HAMEL, Syndic, St. Saviour, 21 août 1869.

ACADEMIE COMMERCIALE ANGLAISE, RUE STE. ANGELE. Dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes. OUVERTURE des classes de cette Institution aura lieu le 1er Septembre, Québec, 21 août 1869.—6f

VAISSELLES! VAISSELLES!! 25 PANIERS DE VAISSELLES assorties, en très bonne condition venant d'être reçues par le Germany. — AUSSI — Un grand assortiment de Verres à Vin d'porto et de sherry. En vente à bas prix chez P. SHEE & C., Pied de la Côte Lamontagne, Québec, 21 août 1869.

VERNIS! VERNIS!! VERNIS pour Cuir, Do pour Vitre, Do pour Maison, Do blanc, A vendre aux prix des Manufactures par L. N. ALLAIRE, Québec, 21 août 1869.

BLEU LIQUIDE. BLEU LIQUIDE de Charles Martin. Ce bleu est supérieur à tout autre. L. N. ALLAIRE, Québec, 21 août 1869.

Chemises pour Lampes à l'huile de Charbon. 125 BOITES de Chemises No. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. F. O. VALLERAND, No. 6, Côte Lamontagne, Québec, 19 août 1869.

COMPAGNIE CHEMIN A LISSES DE QUEBEC ET GOSFORD. VERSEMENTS SUR LE FONDS. A VIS est par le présent donné que le premier et second versements de Deux Piastres par part, de la Capital souscrit de la Compagnie, sera dû les jours suivants, à savoir: 1er Versement, 8 Septembre 1869. 2ème dit 9 Novembre 1869. Parables au Bureau de la Compagnie, Chambres de Commerce, Rue St. Pierre, C. L. J. FITZGERALD, Secrétaire, Québec, 5 août 1869.

HUILE DE CHARBON, MARQUE IMPROVED ILLUMINATOR, VENANT D'ETRE REÇU: UN nouvel approvisionnement d'huile de Charbon de très qualité, bien supérieure à toute autre marque estimée, généralement en vente sur le Marché de Québec. EN GROS ET EN DÉTAIL. A vendre par F. O. VALLERAND, Québec, 20 août 1869.

AVIS. L'ON recevra jusqu'à MIDI du PREMIER jour de SEPTEMBRE, proclama des Soumissions en chèque, adressées au Secrétaire d'Etat, Ottawa, et en espèces au Secrétaire pour Impression, au point d'impression de la Gazette du Canada, des Lois, et des Circulaires, Formules, etc., à l'usage des Bureaux de l'Exécutif; pour la reliure des Lois; et pour le papier qui doit servir à l'impression de la Gazette et des Lois; pour un terme de cinq années à commencer du premier jour d'Octobre prochain. Des formules de soumission et des spécifications peuvent s'obtenir en s'adressant au sous-signe. ETIENNE PARENT, Sous-Secrétaire d'Etat, Secrétaire d'Etat, Ottawa, 10 août 1869. 14 août—2s 2f

PETROLE! PETROLE!! A VENDRE PAR JOSEPH LEPAGE, No. 7, Rue St. Pierre, 60 QUARTS de Petrole, Maple Leaf, 100 Canistres de 5 gallons, pour la commodité des familles. — AUSSI — 40 Qrts. de Morne Verte, 4000 lbs. de Sucre d'érable. A vendre par JOS. LEPAGE, Québec, 17 août 1869.

MAISON DE PENSION. L'assigné ayant repris le haut de la maison 11 ci-dessus occupé par P. M. LES DANTOIS recevra dix à douze pensionnaires ainsi que tous les habits de la maison. Il y a une bonne Table et Chambres bien meublées. ANT. DUPUIS, Québec, 17 août 1869.

MANUFACTURE DE TABAC A VENDRE. UNE belle propriété de 27 pieds de front sur 47 1/2 de profondeur située au No. 2, Rue Richmond, quartier St. Jean, avec une grande Manufacture de Tabac comprenant un complet tous les instruments de la Manufacture, tels que Moulins à Couper, à Moudre, à Sasser, etc., etc. Une Chaufferie de tout avec un assortiment considérable de Tabac en Qualité, en Finitions, etc., etc. Cheval, Vauxville d'été, etc., et un grand nombre d'autres effets. Les conditions de vente sont très-faciles. S'adresser à HILDEBERT DELISLE, Propriétaire, Coin des rues St. Jean et Ste. Geneviève, Québec, 21 août 1869.

AVIS. A. M. le Rédacteur de l'Événement. INFORMATIONS données aux Marchands, aux Patrons de Navires et autres concernés dans les affaires maritimes du Port de Québec. MOUSNIER.—Comme nous avons raison de croire que les motifs qui ont suscité certaines résolutions adoptées par la "Société Bienveillante de Québec des Travailleurs à bord des Navires," par lesquels les membres de cette Société ont refusé et refusent de travailler pour M. Jas. K. Clarke, Armateur, de Québec, ne sont pas encore connus du public, nous croyons qu'il est de notre devoir d'exposer ces motifs, et nous vous serons très obligés pour leur publication dans votre feuille. En 1862, la S. B. des T. à bord des N. a été fondée par un Acte du Parlement et antérieurement à cette époque, il est notoire, que les travailleurs à bord des navires ont eu souvent à souffrir grand nombre de maladies et d'injustices relatives au paiement des gages après gagnant et au chargement des vaisseaux. Dans quelques cas, les armateurs étaient responsables, dans d'autres, c'étaient les patrons des navires. Souvent les ouvriers allaient de l'armateur au patron du navire qui se déchargeait de la responsabilité sur l'un l'autre. Un procès fut intenté par le Justicier, qui, s'il était gagné, par le plaignant, ne se terminait qu'à l'autonome (l'ouvrier) sans gagner pas d'argent pendant l'été; mais le patron de la plupart du temps aucun résultat satisfaisant, vu que l'on ne savait sur lequel, ou de l'armateur ou du patron de navire, retomber la responsabilité de l'engagement des ouvriers; la partie perdante était toujours l'ouvrier, et l'autre partie était toujours le patron de navire. Suivant une coutume générale, les travailleurs quand ils étaient payés par l'armateur recevaient l'ordre de se rendre à la demeure de ce dernier le samedi soir, et bien des fois ils ont dû attendre jusqu'à minuit, lorsqu'il plaisait à l'Armateur de revenir; ils étaient alors renvoyés en payés à prix réduits. De plus, lorsqu'il arrivait des accidents qui sont d'ailleurs fréquents parmi les travailleurs à bord des navires, il fallait recueillir des souscriptions pour venir en aide au malheureux et cela ne se faisait jamais qu'avec le plus grand des difficultés et pour ainsi dire en mendiant. A raison de ces circonstances et ayant le droit de protéger leurs intérêts comme tout autre classe de la Société, les travailleurs ont résolu de se former en Société (ce qui a été fait en 1862), en espérant par ce moyen de mettre fin aux injustices dont ils avaient à souffrir, de pouvoir se prêter un appui mutuel, avoir la confiance qu'en agissant ainsi et en travaillant laborieusement et honnêtement pour leurs intérêts communs, ils obtiendraient comme Société Justice et la bienveillance de leurs concitoyens. Leurs espérances n'ont pas été déçues. En 1862 et 1863, la Société a adopté plusieurs bills pour des fins philanthropiques par lesquels non-seulement les membres de la Société ont obtenu les plus grands avantages et le résultat par l'adoption de ces mesures a été que les travailleurs n'ont pas eu besoin de recourir à l'assistance d'autres personnes en dehors de la Société qu'elles ont bien d'autres occasions de faire des œuvres de charité. Avant l'acte d'incorporation, les gages dans le Port de Québec étaient réguliers et quelquefois ils étaient de \$3.50 à \$4 par jour. En 1865, et Société a fait un règlement dans le but de guider ses membres. D'après le règlement, les gages ont été fixés à \$2.50 par jour pour les travailleurs employés à bord de vaisseaux (chalandiers) et \$1.60 pour les autres travailleurs. Alors et depuis il y a eu une plainte de la part des travailleurs au motif de ce règlement, un contrat ou un adhésif que les travailleurs seraient traités très-mal dans cette occasion. Depuis ce temps aussi la Société n'a fait aucune tentative pour faire élever le taux des gages, malgré que la mesure adoptée relativement à ces gages ait embarrassé tous les travailleurs à bord des navires, à l'exception d'un nombre insignifiant, une vingtaine tout au plus. Comme preuve de l'honnêteté des intentions des travailleurs, je dois dire que si le taux des gages n'était pas fixé à l'avance, les patrons de navires auraient été obligés de payer de \$1.00 à \$1.50 par jour aux travailleurs, tandis qu'en 1865, le taux n'a pas été demandé plus que le tarif d'année dernière et quelque temps auparavant, les travailleurs ont adopté quelques règlements qui ne les concernent qu'eux seuls et la Société, privilège dont ils ont bien le droit de jouir et qu'ils exerceraient tant que ces règlements ne viennent pas en contradiction avec les lois en question. Sous ces conditions, la Société ne vendrait un contrat de faire des progrès, et la besogne dans le port à et de la manière la plus expéditive et la plus satisfaisante sans aucune plainte portée contre la Société. Lorsque tout d'un coup à l'insinuation de quelques marchands mécontents qui, indubitablement, auraient préféré exercer un plein contrôle sur le travail ou au prix des produits judiciaires pour amener la dissolution de la Société. En ceci nous sommes heureux de dire qu'ils n'ont pas réussi et il aurait peut-être été plus judicieux de nous laisser vivre paisiblement. Les deux à trois marchands mécontents ont eu cependant à se procurer des affidés de circonstance avant d'être admis à leur action contre la Société, et à la grande surprise et au grand regret de la Société, M. D. Clarke, Armateur, de Québec, de concert avec un marchand étranger bien connu de cette ville, ont entrepris la tâche ingrate et peu honorable de faire les affidés nécessaires. Maintenant ce qui peut-être regardé le plus haut par les patrons de navires, les travailleurs à bord des navires, après avoir eu beaucoup à souffrir avant d'être organisés en Société, et comme telle, ayant essayé de se confondre aux souhaits des personnes intéressées dans les affaires maritimes, en veillant comme il est juste à leurs intérêts, ont été à une entière indolence pour avoir manqué que ont ressenti ainsi vivement l'humiliation de ces procédés judiciaires. Cette conduite de la part de marchand étranger n'a nullement surpris la Société. Mais il n'en a pas été de même à l'endroit de M. D. Clarke qui a vu ces dernières années au milieu des travailleurs à bord des navires. Il connaît parfaitement les valeurs qu'ils ont à gagner les premières années de leur vie et il a travaillé à bord des navires avec les travailleurs; c'est grâce à eux qu'il a acquis une condition d'aisance; il n'a nul sujet de plainte à formuler contre la Société ni pour l'année dernière ni pour cette année; il était, suivant les apparences satisfait de la Société et intimement lié avec les membres. C'est en cette considération que les membres de la Société Bienveillante des Travailleurs à bord des Navires ont décidé de ne plus travailler pour M. D. Clarke, et chaque individu est libre de travailler ou non, nous considérons que nous avons le droit de travailler ou de ne pas travailler pour M. D. Clarke, et nous le jugeons tout à fait raisonnable. Nous avons résolu de ne pas travailler et nous mettrons à exécution notre résolution. On nous demandera quelle était la raison des procédés judiciaires en question, et quel but avait en vue en amenant la dissolution de la Société. Certainement ces mesures n'ont eu aucune raison d'être cette année; la Société n'a rien fait pour le motif, et l'année dernière M. Clarke était en très bons termes avec les membres et les officiers de la Société. Si les demandeurs avaient réussi dans leur but les travailleurs à bord des navires auraient été ramenés non pas à la déplorable condition qui existe maintenant, mais à l'établissement de la Société, dans une condition plus enviable, dont M. Clarke et ses pareils auraient profité pour leur faire payer leur bien-être et leur indépendance des sept dernières années. C'est une question d'intérêt capital pour les travailleurs à bord des navires, et n'est-il donc pas

AVIS. A une assemblée spéciale de la Société Bienveillante des Travailleurs à bord des navires, tenue à la Salle de Tempérance, MARDI soir, le 27 ultimo à 7.30 heures, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées: Que les membres vivants soient rayés de la liste de la Société pour avoir travaillé pour M. Jas. K. Clarke, Armateur, contrairement aux résolutions adoptées à une Assemblée Générale Spéciale, tenue à la susdite Salle LUNDI, le 28 JUILLET ultimo. John Malcolm, Alex. Downie, Richard Clarke, Wm. Downie, William Mitchellson, Wm. Hutchison, Henry Mitchellson, Patrick Early, John Downie, William Lilliot, David Stevenson. Il a été aussi proposé, secondé et résolu que dans le cas où les membres ci-dessus devraient arrêter, que nous, les membres de cette Société, résolvons de travailler dans n'importe quel vaisseau qu'ils changeront, ou dans tout vaisseau, ou vaisseaux qui sera chargé ou seront chargés par une personne ou des personnes qui les représenteront. JAS. PAUL, Secrétaire, S. B. des T. à bord des N. Québec, 14 août 1869.

AVIS. LES consignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un magasin de Papeterie dans la maison ci-dessus occupée par M. Frs. Hallé, épicer, No. 56, Rue St. Pierre, juste en face de la Pharmacie de M. Ed. Giroux. On trouvera chez eux tous les articles de Papeterie possibles, et ils sollicitent une part du patronage public. DION & FILS, No. 55, Rue St. Pierre, Québec, 17 juillet 1869.

PENSION PRIVÉE. DEUX ou TROIS MESSIEURS trouveront une bonne PENSION chez M. DAMASE VEZINA, No. 104, rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean, Québec, 10 août 1869.—15f

NOUVELLE PHARMACIE. ALFRED LECLERC, PHARMACIEN, COIN DES RUES ST. JEAN ET DU PALAIS. TIENDRA constamment en main Drogues fraîches Médecines et Remèdes patentés, Toilettes et Huiles pour les cheveux, Savons, Brosses, Parfumeries et Articles de Toilette, etc. Aussi pour Photographes, Teinturiers et autres industries, tous les produits Chimiques, ingrédients et articles employés dans les branches respectives. Toutes prescriptions et commandes de médicaments et des marchands de la campagne seront exécutées avec soin et sans délai. ALF. LECLERC, Pharmacien, Licencié de l'Université-Laval, Québec, Québec, 14 août 1869.

POUR CHICOUTIMI. L'ENVOI de l'expédition de Chicoutimi, par le M. LECOURS, laissera le Quai St. André les MÉR-CRÉDITS et SAMEDI à 7 heures A. M., pour le Rivière-du-Loup et les ports intermédiaires à commencer du 28 courant, il prendra des passagers et un fret chaque SAMEDI pour Chicoutimi en attendant à Tadoussac. Au retour, il laissera Chicoutimi le Dimanche à 3 heures P. M. Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent. A. GABOULY, Secrétaire, Québec, 21 août 1869.

Grande Messe Solennelle de Rossini. L'ASSOCIÉ en mains un lot d'Éditions de la suite MESSY: En Brochure..... \$1.60 En Carton..... 2.50 En Toile..... 2.90 et aussi en morceaux détachés se vendant depuis 2s. à 5s. — AUSSI — Venant d'être reçu directement de Paris une variété de nouvelles Chansons Françaises, duos, etc. La balance du fonds de Musique achetés de M. Brousseau continue de se vendre à une nouvelle réduction. Aucun prix raisonnable n'est refusé. R. MORGAN, Marchand de Musique, Rue St. Jean, Québec, 19 août 1869.

INSTITUTRICE DEMANDÉE. ON a besoin pour la paroisse de St. Joseph de la Baie d'une Institutrice munie d'un diplôme pour ce métier; on donnera la préférence à celles qui pourraient enseigner le français et l'anglais. Les institutrices qui feront application devront mentionner le prix qu'elles demandent et fournir de bonnes recommandations. S'adresser à E. VEZINA, Secrétaire-Treasurer, St. Joseph de la Baie, Québec, 5 juillet 1869.

OFFERTS EN VENTE. D'ÉLÉMENTS et riches articles importés directement des premières maisons de Paris, dans les formes nouvelles et dernier style en fait de Bijouteries plaquées en Or à 18 Carats. Ces bijoux, comme l'on ne peut en trouver de semblables à Québec, se recommandent sur le rapport du fini, de la richesse et de l'élegance. Je suis en état de garantir leur durée et leur éclat pour de longues années. B. DELAHAYE, Bijoutier, No. 431, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 31 juillet 1869.—1m

WHISKY EN ESPRIT. CHAR de Whiskey en Esprit, 50 O. P., de Hetcher, Hoag & Cie. A vendre à bas prix par L. N. ALLAIRE, No. 7, Rue St. Pierre, Québec, 21 juillet 1869.

TERRE A VENDRE. UNE MAIGNIFIQUE TERRE en bois debout de 2 arpents de front sur 31 de profondeur, située à Ste. Famille de Lotbinière concession du Casteau. Il y a quatre arpents de terre défrichée, prêt à être mise en culture. Il y a aussi un bois magnifique sur la terre. Conditions libérales. S'adresser à ce Bureau, Québec, 14 août 1869.

AVIS. Nous désirons informer respectueusement nos pratiques et le public que nous offrons en vente dès aujourd'hui les articles suivants

BON MARCHÉ. SAVOIR: 1000 Verges d'Étoffes à 5 1/2 d. valant 9d. 500 Verges de Mohair et Barège à 7 1/2 d. valant 1s. 3d. 750 Verges de Tissus Français à 11 1/2 d. valant 2s.

LEGER & RINFRET. Québec, 23 juin 1869.

PARASOLS. 250 Parasols à 25 pour cent au-dessous de la valeur. 500 Verges de Mousseline à Robes à 6d. 2000 Verges d'Indienne depuis 6 1/2 d. et plus. CHEZ LEGER & RINFRET, Aux Nouvelles Bâtisses, RUE LA FABRIQUE, Québec, 23 juin 1869.

PHARMACIE DE NOTRE-DAME DE LÉVIS. Le soussigné remercie ses pratiques résidant à la Pointe-Lévis et dans les Paroisses environnantes et le public en général des mêmes endroits, de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il continuera, comme par le passé, sa PHARMACIE à Notre-Dame de Lévis, mais sur une plus grande échelle, et aura constamment en main un assortiment complet de: Drogues fraîches, Médecines patentées, Françaises et Anglaises, Bois de Teinture et tous autres articles pour teindre, Parfumeries Françaises Anglaises, Brosses à dents, Brosses à ongles, Peignes fins en ivoire, Peignes en caoutchouc, Produits Chimiques, Remèdes pour chevaux, Instruments de Chirurgie, Savon de fantaisie, Brosses à cheveux, Brosses à hardes, Peignes de combe, ET AUTRES ARTICLES DE TOILETTE. Un Assortiment complet de tout ce qui est généralement vendu dans une Pharmacie — AUSSI — Un assortiment complet de Graines fraîches de Jardins, de Fleurs et de Champs, savoir: Betteraves rouges, Betteraves blanches, Carottes rouge-sang, Carottes longues orange, Carottes blanches, Carottes d'Altringham, Concombres Anglais, Concombres Canadiens, Citrouilles, Cressons frisés, Concombres, Celeri blanc, Ble-d'Inde, Persil Anglais, Persil Canadien, Fèves Marjolaine, Graines de Fleurs, Graines de Foin, Cerfeuil, Choux d'été, Choux d'hiver, Choux St. Denis, Choux-Fleurs, Choux rouges, Choux frisés de Milan, Fèves jaunes, Fèves de Windsor, Fèves jaunes de Suède, Navets blancs Globe, Navets blancs battifs, Gros Gignons rouges, Sauge, Sariette, Salsifis, Tails, Tomates, Graines de Trèfle, rouge et blanc. Tous ces articles sont de premier choix et à des prix qui défient toute compétition. Le soussigné espère, par son assiduité et le prix moderne des marchandises qu'il offre en vente, mériter la continuation de l'encouragement des Médecins et du public de Lévis et des paroisses environnantes. Toutes prescriptions et ordres de Médecins ou de Marchands envoyés à son établissement, seront remplis avec le plus grand soin possible et la plus prompt attention. CONDITIONS — Aux mêmes prix de Québec et argent comptant. ALFRED GIRoux, Pharmacien, Grande Rue Saint-Laurent, Place du Marché, Faubourg, Notre-Dame de Lévis, Québec-Sud, Québec, 19 août 1869.

AVANTAGE INAPPRECIABLE. Grande et Véritable Réduction sur toutes les Marchandises d'Été. AFIN de clore notre Fonds de Marchandises d'Été, nous avons fait sur les Marchandises suivantes une réduction de 20 à 40 pour cent au-dessous de leur valeur. CONSISTANT EN: Chapeaux de Paille, Bonnets Garnis, Parasols, Mantilles en Soie, Soies à Robes de Goff, Mousseline à Robes, Alpen Blanc, Leger, Étoffes à Robes, Grandines Noires et de Couleur, Indiennes, Rubans, Fleures et Plumes, Articles de Dentelle, Taveres et Casimirs, Tissue Léger, Vêtements de dessous en Soie de Gout et de Merino, Gants et Bas de Lingerie, Echarpes et Cravates, dernier goût, et une quantité considérable d'autres Marchandises. Parfumeries de premier choix de Lubin. Aussi un nouveau lot de ces bons Gants en Kif Français, à 2s. 4d. la paire. Un Tailleur Habile et Expérimenté est attaché à l'Établissement.

ACTE concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de LOUIS BOUFFARD, Failli. LES créanciers de la faillite sont par le présent avisés que le 14 août 1869, à midi, il y aura une assemblée générale des créanciers, au motif de la date ci-dessus, à midi, syndic officiel, et sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionner le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations. WM. WALKER, Syndic officiel, Québec, 23 août 1869.—2s.

ACTE concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de PIERRE COUTURE, Failli. UNE Faillite Finale de Division a été préparée pour le SEPTIEMBRE prochain. WM. WALKER, Syndic officiel, Québec, 14 août 1869.—2s.

ACTE concernant la Faillite 1864. ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de RICHARD SMITH, de Québec, fabricant de pipes, Failli. LES créanciers de la faillite sont par le présent avisés que le 14 août 1869, à midi, il y aura une assemblée générale des créanciers, au motif de la date ci-dessus, à midi, syndic officiel, et sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionner le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations. GEO. F. GIBSON, Syndic officiel, Québec, 9 août 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de NARCISSE ROSA, Failli. A VIS est par le présent donné que le PREMIER OCTOBRE prochain, à DIX heures avant-midi, on dit après que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. JOS. G. BOSSE, Procureur de N. Rosa, Québec, 13 juillet 1869.

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de ANDREW MULHOLLAND, Failli. SAMEDI, le DEUXIÈME jour d'Octobre prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. MACADAMS, Procureur ad litem pour ANDREW MULHOLLAND, Québec, 5 juillet 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de BLAIS & Cie, ET XENOPHON DUSSAULT, Individuellement, Faillis. LE CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. XENOPHON DUSSAULT, par C. FAUD, Son Procureur ad litem, Québec, 3 juillet 1869.—2m.1f

BOULEAU TRIÉ. QUELQUES mille Pieds, A vendre par JACKSON, GAGNON & Cie, Québec, 18 août 1869.

ACTE concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de RICHARD SMITH, de Québec, fabricant de pipes, Failli. LES créanciers de la faillite sont par le présent avisés que le 14 août 1869, à midi, il y aura une assemblée générale des créanciers, au motif de la date ci-dessus, à midi, syndic officiel, et sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionner le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations. GEO. F. GIBSON, Syndic officiel, Québec, 9 août 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de NARCISSE ROSA, Failli. A VIS est par le présent donné que le PREMIER OCTOBRE prochain, à DIX heures avant-midi, on dit après que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. JOS. G. BOSSE, Procureur de N. Rosa, Québec, 13 juillet 1869.

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de ANDREW MULHOLLAND, Failli. SAMEDI, le DEUXIÈME jour d'Octobre prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. MACADAMS, Procureur ad litem pour ANDREW MULHOLLAND, Québec, 5 juillet 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de BLAIS & Cie, ET XENOPHON DUSSAULT, Individuellement, Faillis. LE CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. XENOPHON DUSSAULT, par C. FAUD, Son Procureur ad litem, Québec, 3 juillet 1869.—2m.1f

BOULEAU TRIÉ. QUELQUES mille Pieds, A vendre par JACKSON, GAGNON & Cie, Québec, 18 août 1869.

ACTE concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de RICHARD SMITH, de Québec, fabricant de pipes, Failli. LES créanciers de la faillite sont par le présent avisés que le 14 août 1869, à midi, il y aura une assemblée générale des créanciers, au motif de la date ci-dessus, à midi, syndic officiel, et sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionner le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations. GEO. F. GIBSON, Syndic officiel, Québec, 9 août 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de NARCISSE ROSA, Failli. A VIS est par le présent donné que le PREMIER OCTOBRE prochain, à DIX heures avant-midi, on dit après que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. JOS. G. BOSSE, Procureur de N. Rosa, Québec, 13 juillet 1869.

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de ANDREW MULHOLLAND, Failli. SAMEDI, le DEUXIÈME jour d'Octobre prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. MACADAMS, Procureur ad litem pour ANDREW MULHOLLAND, Québec, 5 juillet 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de BLAIS & Cie, ET XENOPHON DUSSAULT, Individuellement, Faillis. LE CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. XENOPHON DUSSAULT, par C. FAUD, Son Procureur ad litem, Québec, 3 juillet 1869.—2m.1f

BOULEAU TRIÉ. QUELQUES mille Pieds, A vendre par JACKSON, GAGNON & Cie, Québec, 18 août 1869.

ACTE concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de RICHARD SMITH, de Québec, fabricant de pipes, Failli. LES créanciers de la faillite sont par le présent avisés que le 14 août 1869, à midi, il y aura une assemblée générale des créanciers, au motif de la date ci-dessus, à midi, syndic officiel, et sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionner le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations. GEO. F. GIBSON, Syndic officiel, Québec, 9 août 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de NARCISSE ROSA, Failli. A VIS est par le présent donné que le PREMIER OCTOBRE prochain, à DIX heures avant-midi, on dit après que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. JOS. G. BOSSE, Procureur de N. Rosa, Québec, 13 juillet 1869.

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de ANDREW MULHOLLAND, Failli. SAMEDI, le DEUXIÈME jour d'Octobre prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. MACADAMS, Procureur ad litem pour ANDREW MULHOLLAND, Québec, 5 juillet 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de BLAIS & Cie, ET XENOPHON DUSSAULT, Individuellement, Faillis. LE CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. XENOPHON DUSSAULT, par C. FAUD, Son Procureur ad litem, Québec, 3 juillet 1869.—2m.1f

BOULEAU TRIÉ. QUELQUES mille Pieds, A vendre par JACKSON, GAGNON & Cie, Québec, 18 août 1869.

ACTE concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de RICHARD SMITH, de Québec, fabricant de pipes, Failli. LES créanciers de la faillite sont par le présent avisés que le 14 août 1869, à midi, il y aura une assemblée générale des créanciers, au motif de la date ci-dessus, à midi, syndic officiel, et sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionner le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations. GEO. F. GIBSON, Syndic officiel, Québec, 9 août 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de NARCISSE ROSA, Failli. A VIS est par le présent donné que le PREMIER OCTOBRE prochain, à DIX heures avant-midi, on dit après que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. JOS. G. BOSSE, Procureur de N. Rosa, Québec, 13 juillet 1869.

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de ANDREW MULHOLLAND, Failli. SAMEDI, le DEUXIÈME jour d'Octobre prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. MACADAMS, Procureur ad litem pour ANDREW MULHOLLAND, Québec, 5 juillet 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de BLAIS & Cie, ET XENOPHON DUSSAULT, Individuellement, Faillis. LE CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. XENOPHON DUSSAULT, par C. FAUD, Son Procureur ad litem, Québec, 3 juillet 1869.—2m.1f

BOULEAU TRIÉ. QUELQUES mille Pieds, A vendre par JACKSON, GAGNON & Cie, Québec, 18 août 1869.

ACTE concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de RICHARD SMITH, de Québec, fabricant de pipes, Failli. LES créanciers de la faillite sont par le présent avisés que le 14 août 1869, à midi, il y aura une assemblée générale des créanciers, au motif de la date ci-dessus, à midi, syndic officiel, et sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionner le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations. GEO. F. GIBSON, Syndic officiel, Québec, 9 août 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de NARCISSE ROSA, Failli. A VIS est par le présent donné que le PREMIER OCTOBRE prochain, à DIX heures avant-midi, on dit après que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. JOS. G. BOSSE, Procureur de N. Rosa, Québec, 13 juillet 1869.

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de ANDREW MULHOLLAND, Failli. SAMEDI, le DEUXIÈME jour d'Octobre prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. MACADAMS, Procureur ad litem pour ANDREW MULHOLLAND, Québec, 5 juillet 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de BLAIS & Cie, ET XENOPHON DUSSAULT, Individuellement, Faillis. LE CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte. XENOPHON DUSSAULT, par C. FAUD, Son Procureur ad litem, Québec, 3 juillet 1869.—2m.1f

BOULEAU TRIÉ. QUELQUES mille Pieds, A vendre par JACKSON, GAGNON & Cie, Québec, 18 août 1869.

ACTE concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de RICHARD SMITH, de Québec, fabricant de pipes, Failli. LES créanciers de la faillite sont par le présent avisés que le 14 août 1869, à midi, il y aura une assemblée générale des créanciers, au motif de la date ci-dessus, à midi, syndic officiel, et sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionner le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations. GEO. F. GIBSON, Syndic officiel, Québec, 9 août 1869.—2m

ACTE concernant la Faillite 1864. CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Dans l'affaire de NARCISSE ROSA, Failli. A VIS est par le présent donné que le PREMIER OCTOBRE prochain, à DIX

19e année de visite du Dr. J. D. L. Zender à Québec

CONSULTATIONS Médicales et Phréniologiques... Le Docteur a ouvert beaucoup de guérisons remarquables dans les douleurs de la tête, au côté, etc., dans les obstructions, la raideur des membres par le magnétisme humain, aussi bien que par l'électro-magnétisme; et il donne son attention spéciale à la guérison des maladies du système nerveux, du cerveau, de la face, de la peau, de l'estomac, de la gorge, des poignets, aussi bien qu'à celles des maladies mentales, des rhumatismes, de l'asthme, de l'épilepsie, de la paralysie du choléra et de la consommation. Il décrit les dispositions du cœur, telles que la caroté, les vertus, les défauts et les vices, puis les capacités de l'esprit, et cela, il donnera sa décision sur le choix de la profession, du métier, de l'occupation, de l'association commerciale des amis, des domestiques et des alliances de mariage, enfin il usera ou prescrira des remèdes physiques et moraux, et donnera des directions pour la guérison des maladies de l'âme et du corps.

Dr. J. D. L. ZENDER, Bureau chez M. BOYCE, City Hotel, No. 1, Rue Desjardins, pour deux semaines seulement. Québec, 12 août 1869.

CIDRE-CHAMPAGNE.

M. ARTHUR CHRISTIN, Agent de la MANUFACTURE DE CIDRE de Jos. Christin & Co., à Montréal, vient d'ouvrir un dépôt de Cidre-Champagne de premier choix et qu'il offre en vente à très bon marché au No. 28, Rue du Pont, St. Roch. Cidre-Champagne fourni en quantité quelle quantité aux hôteliers et aux familles.

VENTE A GRAND SACRIFICE

MM. MORISSETTE & Cie., ci-devant Société MORISSETTE & PAFARD, Successeurs de PROULX & GRENIER, QUI VIENT D'ÊTRE DISSOUTE, Ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont racheté le fonds de Commerce appartenant à la ci-devant société et qu'ils offrent en vente un lot considérable et choisi de Marchandises nouvelles du Printemps et d'été à des prix extrêmement réduits.

MORISSETTE & Cie. A LEVIS, RUE COTE DU PASSAGE, MAISON DE M. PROULX. Choix Incomparable de Marchandises Sèches. Nous profitons de l'occasion de cet avis pour offrir à nos amis et au public nos plus beaux remèdes pour l'écoulement libéral qu'ils ont cessé de nous donner, et nous les informons que nous venons de recevoir une splendide consignment de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines, un choix considérable de Draps Fins, Costumes, Tweeds Canadiens et Écossais, Douglas, Shirts, Coton, Indiennes, une variété de superbes étoffes à Robes, Mouselines, Alpaca, Flanelles, riches Soieries, etc., etc.

AVIS AUX DAMES! AVIS AU PUBLIC! Un établissement de Modistes est attaché à notre magasin, et en tout temps et sous le plus court délai les commandes seront exécutées. Les ventes se font toutes à un immense sacrifice, et nous conseillons à tout le monde de profiter d'un aussi bon marché qu'on n'en trouve plus pour rien des effets de haute valeur.

TRAVERSE DU GRAND TRONC.

Table with 2 columns: LAISSERA QUÉBEC, LAISSERA POINTE-LEVI. Lists train routes and prices for various destinations like Pointe-à-la-Croix, Rivière-du-Loup, etc.

POUR LES ENFANTS ET LES MALADES.

Nourriture Essentielle Concentrée. PRÉPARÉE PAR CHARLES MARTIN. APPROUVÉE et hautement recommandée par un grand nombre des premiers Médecins et Professeurs de l'Université McGill.

CHANTIER A LOUER.

Le CHANTIER DE CONSTRUCTION situé à Stadacona, vis-à-vis la Pointe-aux-Lièvres, sur la Rivière St. Charles, et voisin de celui actuellement occupé par MM. Labbé et Julien. Ce chantier a été occupé pendant plusieurs années par W. Cotnam, éc.

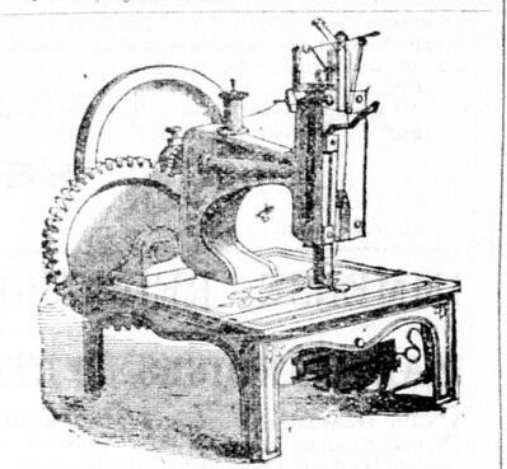
ENCOURAGEZ LES MANUFACTURES DU PAYS.

ACHETEZ vos Machines à Coudre des Manufactures et vous ferez une économie de trente pour cent sur votre acquisition. Toutes les Machines à Coudre sont garanties et gardées en réparations pendant une année sans charge extra.

HARDY & LORTIE

ONT l'honneur d'annoncer MM. les Marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont maintenant en main un assortiment considérable d'articles de Quincaille qu'ils offrent en vente à des prix qui défient toute compétition, ce sont, à savoir: HACHES, FERRONNERIES, PEINTURES de Couleur, PEINTURE Blanche, Anglaise et Canadienne, VITRES, MASTIC, TERREBENTINE, FOURNITURES de Maison, HUILE DE LIN, CLOUS COUPES, CLOUS FORGES, VERNIS à Meubles, VERNIS à Voitures, BROSSES, PINCEAUX, FIL A SAUMON, FIL A HARENG, FIL A MORUE, FIL A LIGNEUX, FIL de Couleur pour attacher, FIL A EMBALLER, LAMPES, HUILE DE CHARBON.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles. BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, 5 Juin 1869.



J. D. LAWLOR, Fabricant de Machines à Coudre.

A reçu le PREMIER, le plus HAUT et le SEUL PRIX accordé aux MACHINES A COUDRE DE SINGER à la dernière Exposition de Montréal. N. B.—Il possède une expérience pratique de dix-huit années dans la Manufacture des Machines à Coudre.

EMPLACEMENTS.

CONCÉDER à des conditions très-faciles dans le Faubourg Stadacona, vis-à-vis la Pointe-aux-Lièvres. Ce Faubourg est admirablement situé; d'un côté il touche aux chantiers de MM. Samson, Labbé et Julien et Cotnam, et aux moulins à scie de M. Bichard.

DEUX TERRES A LOUER.

La première connue sous le nom de Terre des Savanes, est maintenant occupée par M. Maranda. Elle contient environ 30 arpents en superficie, un bon état de culture, et sera louée pour plusieurs années.

L'HOTEL DU CANADA, Rue St. Gabriel, Montréal.

LES sous-signés ayant loué cette maison, depuis si longtemps établie et si bien connue (laquelle n'est secondaire à aucune de la Province pour le confort comme pour le nombre de ses pratiques, étant située au centre de la ville) sont prêts à recevoir des pensionnaires permanents ou voyageurs. Des omnibus bien conduits seront toujours à l'embarcadere des chars et des vapeurs.

HOMŒOPATHIE.

Dr. BENDER, Médecin et Chirurgien. No. 9, Rue St. Jean, (en dehors). BUREAU DE BUREAU: 8 1/2 à 10 A. M. à 1 1/2 P. M. et 6 1/2 à 8 P. M. Québec, 17 avril 1869.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

Table with 3 columns: DIRECTION, MALLES, CLOTURE. Lists departure times for various regions like Ontario, Québec, Malles Locales, Province Maritime, etc.

IMPRIMERIE

DE L'ÉVÉNEMENT, No. 1, RUE BUADE, A COTE DU BUREAU DE POSTE, Escalier de la Basse-Ville.

PRESSES A VAPEUR.

Le Propriétaire du Journal L'ÉVÉNEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié, peut maintenant faire toutes sortes d'impressions, telles que: TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES.

CARTES

DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, Etc., Etc.

BLANCS

POUR GREFFIERS, AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS, Etc., Etc.

PROGRAMMES,

FACTUMS, LIVRES, BROCHURES, Etc., Etc.

LA COMPAGNIE CANADIENNE

DE CAOUTCHOUC, MONTRÉAL.

Le tout imprimé avec soin et élégance, à des PRIX RAISONNABLES.

Toute commande envoyée par la Poste, ou autrement, sera exécutée immédiatement, et les ouvrages expédiés par les voies les plus expéditives et les moins coûteuses.

A L'ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ÉRABLE

No. 34, RUE DU PONT, ST. ROCH. CHEZ MONTMINY & BRUNET, A l'enseigne de la feuille d'érable, No. 34, RUE DU PONT, Québec, 29 juillet 1869.

Marchandises d'Été et Effets de Fantaisie

DE TOUTE ESPÈCE, TELS QUE: Étoffes à Robes, à peu près 3,000 verges, Grande quantité de Chapeaux de Paille, Parasols, Rubans, Fleurs, Plumes, etc., etc.

A VENDRE.

Petits sermons du Père Bertrand, 4 vols. Balmes—Philosophie fondamentale, 3 vols. Catéchisme de Rodey, 6 vols. Testament, Saucy. Méditations pratiques, 2 vols. Manuels—L'Église, 1 vol. Manuel de composition et d'analyse. Exercice gymnastique, 1 vol. Cité de Dieu, 3 vols. Parfum de Rome, 2 vols. Le chrétien de nos jours, 3 vols. La femme forte, 1 vol. Méditations pour les religieuses, 5 vols. Examen particulier pour les religieuses, 5 vols. Cité du mal, 1 vol. Cuisine, Gouffré, 1 vol. De pure regularité, 2 vols. Dictionnaires des rimes, 1 vol. Manuel des enfants de Marie, 1 vol. Bescherelle, Dictionnaire, 2 vols. Droit canon, 1 vol. Le samedi consacré à Marie, 1 vol. Le travail par le Père Félix, 1 vol. Caractères, de La Bruyère, 1 vol. Piété consolante, St. Fra. de Sales, 1 vol. Wiseman—Sermons, 2 vols. Belino—La femme, 1 vol. Le Christ et le césarisme, 1 vol. Le calvaire et l'antel, 1 vol. Vie du prêtre, 2 vols. Le prêtre en retraite, 1 vol. Le manuel de Ferdinand, 1 vol. Dictionnaires de Bénédict, 1 vol. Merveilles dans les âmes, 1 vol. Perfection de Rodrigues, 2 vols. Beautains—Art de parler, 1 vol. Manuel de piété, 1 vol. Catéchisme de Guillois, 4 vols. Lettres de Madame Swetchine, 1 vol. Correspondance, " 1 vol. Journal de conversion, " 1 vol. Marie à la Coque, " 1 vol. Lettre d'Éugénie Guérin, 1 vol. Pensées consolantes, 1 vol. Le médecin-chirurgien, 1 vol. Histoire morale des femmes, 1 vol. La femme libérale, 1 vol. Le lendemain du mariage, 1 vol. Les femmes du temps de la révolution. Méditations pratiques. Lamartine Harmonie. Recueils. L'amour par un catholique, 1 vol. Le champ de blé, 1 vol. Voyage d'un catholique autour de sa chambre. Demestre (Évêque). Conservation du ciel. Science du crucifix, 1 vol. La femme comme il faut, 1 vol. Conduite par la confession et la communion. Formulaire des enfants de Marie. Petit dictionnaire de rimes, Sommer. Manuel du bûcher. Manuel du docteur. Manuel de l'ouvrier. Fenoll—Recueil de prières. Bible de Carrières, 1 vol. Catéchisme du Concile de Trente, 2 vols. Les Moines d'Occident, 5 vols. Sommaires des conciles généraux, 2 vols. La vraie et solide piété, 1 vol. Education des filles, 1 vol. Anne Sévigné, 1 vol. Rome et Lorette, 1 vol. Le cœur et l'âme, 1 vol. Bréviaire des laïques, 1 vol. L'année Éucharistique, 1 vol. Recueil d'une sœur, 2 vols. Journal pour tous, No. 22. 3 collections complètes. Récits d'Événements de Mages. Versis pour relier. Savon au lait, Tris. Poudre Maotcha. Eau mélisse des Carmes. Wiseman—La lampe du sanctuaire. Livres de drames assortis. Bibliothèque du catholicisme, 50 vols. Ouvrages de Madame Bourdois, 50 vols. Bibliothèque de St. Germain assortie. Bonnet—Cours de physique. Beyer—Dictionnaire anglais-français, corrigé de Chapsal. Spiers—Dictionnaire anglais, 2 vols. Zacon—Langage des fleurs. Préparation à la mort. La femme, ses vertus, ses défauts. Marchal—La conscience comme il faut. Roman d'un jeune homme pauvre. Flemming—Tibbins—Dictionnaire anglais-français, 2 vols. Marchal—L'homme qui fait. Le secrétaire de tout le monde. Paroissien, gros caractère. Ange-conducteur. La campagne. Les fraises—leur culture. Manuel populaire. Art de faire le beurre.

Compagnie du Richelieu

LIGNE DES VAPEURS DE LA MALLE ROYALE ENTRE QUÉBEC ET MONTREAL. Le et après le QUATRIÈME jour de MAI PROCHAIN les Vapeurs "MONTREAL" et "QUÉBEC" laisseront le Quai Napoleon comme suit:

MONTRÉAL.

CAPITAINE ROBERT NELSON PARTIRA TOUS LES LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS A QUATRE HEURES P. M.

QUÉBEC.

MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS. PRIX DES PASSAGES: CHAMBRE (Souper et Lit de Cabine inclus) \$3.00. ENTREPONT \$1.00.

Les Billets de Passages seront vendus au Bureau sur le Quai. On ne peut s'embarquer que par les Bûches au Bureau.

LIBRAIRIE DE FABRE & GRAVELL

LA SOMME THÉOLOGIQUE DE ST THOMAS Latin, Français en regard, avec des notes Théologiques, Historiques et Philologiques, etc. par M. Fabre, Drouin, 15 vols, 8 in. jol. papier, \$30.00.

LE MEME OUVRAGE tout en français, 8 vols, 8 in. reliés, \$15.00.

LA THÉOLOGIE AFFECTIVE ou St Thomas en méditation, par L. Fabre, 5 vols, 8 in. \$2.50.

THÉOLOGIE DU CATECHISME, doctrine et vie chrétienne par M. l'abbé Leclercq, 2 vols, 12 in. reliés, \$2.50.

LA VIE DE N. S. JÉSUS-CHRIST MÉDITÉE pour tous les jours de l'année et appliquée à l'État religieux, 2 vols, 12 in. \$2.25.

COURS DE CONFÉRENCES SUR LA RÉLIGION le plus complet, le plus suivi et le plus net sous tous les rapports, etc., par M. l'abbé Rob, 3 vols, 12 in. \$3.50.

CONSOLATIONS par le R. P. A. Lefebvre, 1 vol, 12 in. relié, \$1.00.

LES CONSEILS DE LA SAGESSE ou recueil de maximes de Salomon les plus nécessaires à l'homme pour se conduire sagement, 1 vol, 12 in. relié, \$1.00.

ŒUVRES PASTORALES DE MONSIEUR GUILBERT, Archevêque de Tours, 2 vols, 8 in. reliés, \$3.75.

LA LYRE ANGELOQUE, Cantiques nouveaux écrits aux maisons d'éducation, paroles du R. P. Justin, Et chevery Musique et accompagnement de M. Nicolas Bonquet, 1 vol, 8 in. relié, \$3.75.